



LA LETTRE DU CONSEIL

COMMUNE DE SAINT-LOUIS

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 15 MARS 2017



Saint-Louisiennes
Saint-Louisiens,

Cette séance du mercredi 15 mars 2017 a été marquée par la lecture du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes (CRC) sur la gestion communale pour les années 2013 et suivantes

ainsi que le débat sur les orientations budgétaires pour 2017. En début de séance, le Maire a salué le travail réalisé par l'ancien Directeur général des services et informé l'assemblée de la nomination de Françoise Piterboth en tant que DGS depuis le 1er mars.

Rapport d'observations définitives de la CRC

En mars 2016, la Chambre régionale des comptes a lancé l'examen de la gestion des ressources humaines de la commune de Saint-Louis pour les années 2013 et suivantes. La procédure afférente s'est déroulée jusqu'au 25 octobre 2016, date à laquelle la chambre a arrêté ses observations définitives. Les différents maires concernés par la période d'examen ont été en mesure de présenter leurs réponses aux observations provisoires. Il convient de préciser que le Maire en exercice de 2013 à 2014 avant le renouvellement général des conseils municipaux n'a pas souhaité répondre à la chambre. Ainsi, ce rapport est composé de trois parties faisant état, dans un premier temps, de la situation générale en matière de gestion des ressources humaines, du pilotage des ressources humaines dans un deuxième et enfin les pistes d'économie proposées par la chambre.

Sur ce dernier point, la chambre préconise :

- une réflexion et des actions particulières tendant à limiter l'absentéisme et ainsi à améliorer le temps de travail ;
- le non remplacement des départs à la retraite et le lancement d'une procédure de professionnalisation des agents et des services ;
- l'harmonisation du régime indemnitaire ;
- l'adhésion à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'instruction et le versement des prestations familiales ;
- la poursuite de la réflexion sur la mutualisation des services avec la CIVIS.

Cependant, la source d'économie préconisée par la CRC se révèle être davantage une source de dépenses supplémentaires, d'autant que les postes occupés par les agents qui en ont la charge, en raison de leur statut et de leur âge, ne peuvent pas être supprimés.



Non transfert de la compétence PLU à la CIVIS

Les élus ont approuvé le refus de transfert de compétence en matière d'élaboration du PLU à la CIVIS. Ce transfert de compétences aurait impliqué l'élaboration d'un PLU Intercommunal unique sur tout le territoire de la CIVIS sauf en cas de minorité de blocage communale exercée par les communes membres comme le prévoit la loi. Le transfert prévu par la loi de 2014 doit être effectif, sauf avis contraire de 25 % des communes de communauté représentant au moins 20 % de la population, au 27 mars. Or, la majorité a clairement signifié l'opposition de la Ville à ce transfert pour 2 raisons :

- D'une part, au regard de la taille des communes Réunionnaises en général et celle des communes membres de la CIVIS en particulier, de la diversité des enjeux d'aménagement et de planification urbaine en raison des spécificités des territoires, il convient d'affirmer que la commune reste l'échelle pertinente pour traiter des problématiques de l'aménagement de l'espace, des questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de mixité sociale et fonctionnelle notamment,
- D'autre part, la commune de Saint-Louis a approuvé en mars 2014 son nouveau PLU en se fondant sur la dynamique territoriale communale et les enjeux de développement s'y rapportant.



Pose de ralentisseurs sur les voies communales

Dans le cadre de la politique de sécurisation et notamment de réduction de la vitesse sur les voies communales, des dispositifs de ralentissement de type coussins berlinois ou ralentisseurs trapézoïdaux vont être installés conformément à la réglementation en vigueur. Le Conseil a donc approuvé le plan de financement pour un montant de près de 50 000€.

Rapport des orientations budgétaires pour 2017

Au cours de cette séance, le débat a été ouvert sur les orientations budgétaires pour 2017. Ainsi, en application de l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-99 du 7 août 2015, et du décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose dorénavant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour 2017, la situation budgétaire de la collectivité tend à s'améliorer, tant au vu de la résorption du déficit, qu'au vu de l'analyse des indicateurs suivis en collaboration avec l'Agence Française de Développement.

Sur le plan de la gestion des effectifs, 2017 est principalement marquée par l'impact de la mise en cohérence et l'application des obligations légales et réglementaires telles que l'augmentation du point d'indice, l'adhésion à la Caisse d'Allocations Familiales pour les principales.

Toutefois l'effectif communal poursuit sa baisse depuis 2014, baisse qui s'est répercutée sur les dépenses de personnel en 2016 au regard de l'année 2015.

L'année 2017 sera également marquée par la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, grâce à la seule prise en compte de dépenses obligatoires ou strictement nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité et aux besoins du territoire (notamment le maintien de la cohésion sociale par l'accompagnement des associations de la ville). Le budget prévoit une augmentation des dépenses de 2,4 millions d'euros en 2017 au regard du réalisé prévisionnel 2016.

Cette augmentation s'explique par : l'adhésion à la CAF (+1 million d'€), l'augmentation du point d'indice de 0,6% (+348000 €), le déroulement des carrières des agents fixé à 1,5% de la masse salariale (+463500 €), le recrutement nécessaire de postes d'encadrements

(+327000 €), l'augmentation du 011 de 1,86%. Pas d'augmentation des impôts pour 2017 (sous-titre)

Sur le plan des recettes, il convient de préciser et d'affirmer qu'aucune augmentation du taux d'imposition ne sera actée en 2017. Au regard, du réalisé prévisionnel 2016, les recettes 2017 sont prévues en augmentation d'un peu plus de 2 millions d'euros, s'expliquant essentiellement par l'augmentation de l'octroi de mer (+1,5 millions d'€).

Nous poursuivrons en 2017 la mise en œuvre de notre programme municipal au travers de 5 axes prioritaires : la sécurité, le cadre de vie, l'éducation, la cohésion sociale et le social. Plusieurs projets stratégiques guident notre action dont un pour lequel la ville a régulièrement rappelé son accompagnement.

Enfin, la déclinaison de notre programme municipal ne peut se faire sans une administration communale structurée et sans capital humain mobilisé. C'est pourquoi, nous prévoyons un projet d'administration tendant à : ancrer la culture du résultat au sein de l'organisation, instaurer la décentralisation des fonctions ressources et professionnaliser encore plus nos services.

La 25ème commune en ordre de marche !

Dans les orientations budgétaires, il a été notamment question de la création de la 25ème commune. A ce titre, depuis quelques semaines un élu référent à la Rivière et un élu référent à Saint-louis ont été désignés pour identifier les besoins dans les services administratifs des 2 futures collectivités. Nous engagerons, dans les prochains jours, les travaux des 4 commissions thématiques retenues lors du conseil municipal du 16 novembre dernier.

2 élus remplacés



Suite à la démission de Madame Magalie Técher, adjointe déléguée à la commande publique et aux affaires juridiques, le conseil a procédé à une nouvelle élection afin de la remplacer. C'est Madame Elodie Boisvilliers (Conseillère municipale à Petit-Serré) qui a été élue.



Vos SUGGESTIONS À

Service Communication
65 Avenue Principale
97450 Saint-Louis
lalettreduconseil@mairie-saint-louis.re



Mairie Saint-Louis Réunion

www.saintlouis.re

MAIRIE DE SAINT-LOUIS

65 Avenue Principale / 97450 - Saint Louis

TEL: 0262 91 39 50 FAX : 0262 26 79 70

Rédaction - photos - maquette : Service Communication